

Réf: Dossier N° 104500

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICANA-X- COTE D'IVOIRE » en abrégé «
AFRICANA-X- CI »

Siège social Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY ZONE 4 RUE
MARCONI NON LOIN DU SUPER MARCHÉ SUPER U, Lot 225, Ilot
NB

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/03/2022 reçus par
Me SINZA EZAN ANTOINE, et enregistrés au le 11/03/2022, il a été
constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICANA-X- COTE D'IVOIRE » en
abrégé « AFRICANA-X- CI »

Objet : VENTE DE VETEMENTS.

Et généralement, toutes opérations se rattachant
directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à
tous objets similaires ou connexes susceptibles de faciliter l'
exécution ou le développement de l'objet ci dessus pourvu qu'
elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY ZONE 4 RUE
MARCONI NON LOIN DU SUPER MARCHÉ SUPER U, Lot 225, Ilot
NB

Dirigeant(s) : M ORONSAYE CHARLES OGHOGHO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03987 du 15/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°31728/GTCA/RC/2022 du 15/07/2022

